

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 19 octobre 2020 à 19h00**

**Présents :** ANDRE Valérie, LESAGE Claude, Françoise HERRAULT, VAGNON Raymond, VANIN-IUNG Danielle, MADELON Caroline, DUMAZ Jean-Luc, MICCICHE Virginie, PERROUSE Bernard, DUFFOURD Alexandrine, MARTIN François, NOLLET Mauricette, BERNARD-BRET Yohann, BEETSCHEN Ghislaine, ETIENNE Christian, SARZIER Audrey, BRENGUIER Mickaël,  
Nombre total de présents : 17

**Absents :** PICHE Barthélemy (pouvoir donné à Valérie ANDRE), HERBIN Anaïs (pouvoir donné à François MARTIN)

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame ANDRE Valérie, Maire de Domessin, a délibéré sur les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

**1 Approbation du compte-rendu de la séance du 07 septembre 2020**

Le compte-rendu de la séance du 07/09/2020, adressé aux membres du conseil le 15/09/2020 et affiché le 15/09/2020 est adopté à l'unanimité.

Il convient de prendre deux délibérations supplémentaires concernant les mariages d'un employé et de l'enfant d'un élu.

Vote Pour : 19 Contre : 0 Abs. : 0

**2 DÉLIBÉRATIONS**

- DM 3 du budget communal

Des travaux sur une des vasques des sanitaires de la maternelle sont urgents. Les pièces de rechange ne sont plus disponibles, il faut donc la remplacer. Madame Le Maire propose de faire les travaux durant les congés par la société Besson. De plus, il est souligné par le personnel que les prestos des lavabos sont très durs à pousser pour les enfants du fait de l'intervention nous proposons donc de mettre un système automatique au passage des mains des enfants. Des travaux supplémentaires sont nécessaires à la Martinière et des plateformes doivent être faites pour l'installation des abris bus mis en place par la Région. Une DM est nécessaire pour effectuer ces travaux :

OP 148 signalisation	- 2 000 €	OP 196 école maternelle	+ 5 300 €
OP 189 aménagement terrains	- 5 600 €	OP 244 rénovation thermique	+ 5 300 €
OP 229 aménag. environnementaux	- 1 000 €	Total	+10 600 €
OP 242 voirie communale	- 2 000 €		
Total	-10 600 €		

Vote Pour : 19 Contre : 0 Abs. : 0

- Demande de subvention COVID19

Le département attribue une aide aux collectivités de 2,50 € par habitants, pour Domessin 1888 h soit un montant de 4 720 €. Pour justifier de cette aide, il faut prendre une délibération et dresser un état des dépenses acquittées entre le 16/03/2020 et le 31/08/2020 pour l'achat de gel, de masques, de visières, de vitres de protection, ...

Vote Pour : 19 Contre : 0 Abs. : 0

- Rétrocession tènement Gaillard avec l'EPFL

En 2016, l'EPFL de la Savoie s'est porté acquéreur pour le compte de la commune d'un tènement de 1 441 m<sup>2</sup> sur lequel il y avait l'ancienne menuiserie Gaillard. Cet emplacement a permis la construction de l'espace culturel. Une convention de portage avec versement annuel sur 4 ans a été mise en place. En 2020 l'acquisition par la commune doit être signée chez Maître Rouhette avant la fin de l'année avec un solde 115 932,34 € TTC.

Vote Pour : 19 Contre : 0 Abs. : 0

- Cadeau mariage

Madame le Maire indique au conseil que la municipalité offre un cadeau à l'occasion de divers évènements (départ en retraite, mutation, naissance, ...). Elle propose de faire de même pour le mariage d'un agent et de la fille d'un élu. Le montant est de 100 € pour l'agent et de 75 € pour l'enfant de l'élu.

Vote Pour : 19 Contre : 0 Abs. : 0

### **3 INFORMATIONS DU MAIRE**

- **COVID 19**

La salle des fêtes est désormais ouverte pour les associations avec un protocole strict. Le foot, le tennis de table, la gym ont signé ce protocole. Il y est précisé que :

L'entrée se fera principalement par la porte côté bar.

La sortie se fera par la porte côté salle de réunion.

Seule la grande salle est utilisable. Les autres lieux, le hall central, les toilettes, la cuisine, l'escalier et l'étage, la scène et ses accès, le bar, la salle de réunion **sont interdits d'accès**, ils seront délimités par des barrières ou de la rubalise.

Seul le tennis de table sera autorisé à accéder à la petite salle de stockage où leurs tables sont entreposées.

Deux bancs seront installés devant le bar pour la dépose éventuelle de vêtements (à désinfecter après chaque utilisation de la salle des fêtes).

Les affiches des gestes barrières seront fournies et apposées par les services de la mairie, en aucun cas les associations ne doivent les enlever.

Le port du masque est obligatoire jusqu'au début du cours. Seuls les participants sont autorisés à rentrer dans la grande salle, tout accompagnant devra rester à l'extérieur de la salle des fêtes.

A l'entrée dans la salle, les participants doivent se désinfecter avec du gel fourni par l'association. Il est procédé à une Prise de température au début de cours, avec un thermomètre (pistolet) fourni par l'association.

Lorsque le masque est enlevé pour la pratique du sport, les personnes doivent respecter une distanciation d'au moins 2 mètres.

Un listing des personnes entrantes dans la salle doit être tenu à jour à chaque séance ; une copie devra être remise en mairie ou envoyée par mail à chaque fin de cours.

Chaque participant doit venir avec son propre matériel (tapis, serviette, bouteille eau, ...) et arriver en tenue adaptée au sport pratiqué.

En fin d'utilisation de la salle, il faut désinfecter même s'ils n'ont pas été utilisés, les bancs, la tablette du bar, les interrupteurs, les poignées de la porte du bar et de la porte de sortie, balayer et nettoyer le sol avec un produit désinfectant et du matériel fournis par l'association. L'accès au lavabo coté bar est autorisé à la ou les personnes en charge du nettoyage et uniquement à ce moment-là.

La pièce doit être ventilée durant tout le temps de nettoyage.

Merci de prévoir la fin de votre cours 15 minutes avant l'heure si un autre cours est prévu à la suite afin de procéder au nettoyage.

#### **Les collations de fin de cours sont interdites.**

Un élu pourra se rendre de manière aléatoire afin de vérifier que les protocoles sont bien respectés. Il peut y avoir plusieurs contrôles pendant un même cours.

**Tout manquement au protocole d'une association entrainera la fermeture immédiate de la salle des fêtes pour toutes les associations.**

**La responsabilité liée à l'utilisation de la salle des fêtes et à ses conséquences, est reportée de fait sur le président de l'association.**

La salle est également ouverte pour les AG, avec également un protocole, la maison des associations reste fermée.

- **Travaux**

Place du village : Les travaux de la place sont terminés, il reste à faire quelques marquages au sol et la société Artemis doit s'occuper de la plantation des arbres et arbustes d'ici environ 3 semaines.

Abris bus : Les plateformes des 4 abri bus (Village, Falque, Lintonnière et Magnin) devraient être réalisées sous 10 jours, les abris doivent être installés par la Région la 2<sup>ième</sup> quinzaine de novembre.

Logements d'urgence La Martinière : Des travaux supplémentaires sont prévus, le remplacement des chenaux et des bandeaux ainsi que le remplacement de l'isolation sous le toit. Les travaux du tout à l'égout avec pompe de relevage sont terminés, le reste démarre la semaine prochaine.

- **Divers**

Rencontre avec le SICTOM : Madame le Maire indique qu'elle a rencontré le président du SICTOM afin de faire le point sur notre commune et voir les solutions qui pourraient être apportées. Suite à cette réunion, il a été décidé de faire une visite de la commune et de recenser les endroits où il y a un manque de containers par rapport à la population. Il est donc envisagé de mettre des containers aériens à différents endroits dès l'an prochain afin de délester les points de collectes actuels. Les containers aériens sont un bon compromis puisqu'ils sont facilement déplaçable et permettent des tests afin d'optimiser le fonctionnement. Seront donc mis en place des points de collecte total (OM + tris) afin d'inciter le tri sélectif.

Bulletin : les membres des commissions doivent faire des encarts pour alimenter le bulletin ainsi que les associations avant mi-novembre.

Bilan social 2019 : 15 agents au 31 décembre 2019, une synthèse du bilan général est à disposition à la mairie.

Dossier Dégeorge : Toutes les démarches entreprises depuis plusieurs années pour obliger le propriétaire de l'ancienne usine au centre village sont arrêtées. En effet, la compétence de polices spéciales a été transférée aux communautés de communes. Un courrier a été transmis à M. Jean Dégeorge pour l'avertir et le dossier a été transféré à la CCVG.

Nom de l'espace culturel : le nom de « Dom'Evasion » est retenu suite à la réunion de la commission culture.

Nom du bâtiment OPAC : après concertation il est retenu « les toits d'argent »

## **4 CR DE RÉUNIONS ET COMMISSIONS**

### **Intercommunalité**

- **CCVG**

**Conseils du 08/09/2020**

(V. André, C. Lesage, F. Herrault, B. Piche, C. Madelon)

Ce conseil a évoqué :

Elections des différents délégués au SIEGA : Bernard PERROUSE et Mickaël BRENGUIER comme titulaires et Jean-Luc DUMAS et Raymond VAGNON comme suppléants pour notre commune.

Les différentes délégations au président en matière de marchés publics

Les indemnités de fonction du président et des vice-présidents

Le compte rendu complet est envoyé à chacun des conseillers

- **SMAPS**

**Comité du 10/09/2020**

(B. Piche, C. Lesage)

Le nouveau bureau est en place, Barthélémy PICHE est vice-président en charge des finances et des programmes contractuels dont les fonds européens.

Le comité de programmation Leader va être renouvelé, une réunion se tiendra le 23/11 prochain pour sélectionner de nouveaux projets. Christian Etienne va poursuivre son travail au sein de ce comité.

Une étude financière a été réalisée sur les retombées économiques du SMAPS pour le territoire, sur la période 2014/2019. Il en ressort que pour des cotisations de 250k€ des 3 intercommunalités Yenne, Aiguebelette et Val Guiers (soit 34 communes), nous récupérons environ 1 million d'euros de subventions pour les intercommunalités par an (soit un effet levier de 4). Si on raisonne avec le secteur privé et les particuliers l'effet levier s'élève à 9. Ce qui démontre l'utilité et la valeur ajoutée de ce syndicat mixte.

- **SICTOM**

**Comité du 28/09/2020** (F. Martin)

Présentation du rapport d'activité 2019 (en annexe), le coût des déchets et de plus en plus important. Chacun doit prendre conscience qu'il faut réduire ses déchets, des actions seront menées dans ce sens.

### Commissions communales

- Commission vie culturelle et associative, communication du 21/09/2020 (F. Herrault)

Il a été évoqué lors de cette réunion le bulletin de fin d'année, le nouveau site internet, la réouverture du centre culturel et les différentes manifestations de 2021 (salon du bien-être, un marché nocturne en été, un forum des associations, un marché de Noël, ...) ainsi qu'un jumelage avec un autre village.

- Commission prévention et sécurité du 02/10/2020 (C. Lesage)

Il s'agissait d'une réunion de présentation des référents à la participation citoyenne en présence du Lieutenant Potelle. Cette année 12 faits ont été recensés sur notre territoire, mais la commune de Domessin est une des moins touchées, d'où l'importance de la participation citoyenne et de la vidéo surveillance. Il est rappelé qu'en cas de soucis il faut composer le 17 pour une intervention de la gendarmerie.

- Commission environnement du 12/10/2020 (F. Martin)

Pour faciliter les démarches, AGATE nous accompagnera pour l'obtention de la première fleur, le coût de l'intervention est de 344 € HT.

Des études sont en cours pour le désherbage et l'entretien des voiries, la cuve de rétention des eaux pluviales et la restauration des croix.

Domessin souhaiterait accueillir la fête des broyeurs en septembre 2021, François se charge de la demande auprès du SICTOM.

- Commission conseil municipal jeune (CMJ) 16/10/2020 (D. Iung)

Les élections du CMJ se sont déroulées le 14/10/2020. 17 enfants se sont présentés pour 15 postes prévus. Il a été décidé de confirmer les 17 élus pour un mandat de deux ans. A la rentrée de novembre, il sera procédé à l'élection du maire et des adjoints. Les enfants sont motivés et ont déjà des idées.

## 5 QUESTIONS DIVERSES

### **Dates à retenir**

Commission vie culturelle et associative, communication le 09/11/2020 à 18h à la salle des fêtes avec toutes les associations de Domessin.